

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ESPAGNE.

Madrid, le 9 octobre. — Les nouvelles sont importantes. Par ordonnance publiée par la Gazette officielle, la reine est nommée régente pendant la maladie du roi. La nomination des nouveaux ministres est rendue publique par la même feuille, ce sont MM. Zéa Bermudez aux affaires étrangères, le maréchal de camp Monet à la guerre, le chef d'escadre Laborde à la marine, don Encina et Piedra aux finances.

Don François Xavier Ulloa remplira l'interim de la marine et de la guerre jusqu'à l'arrivée des titulaires.

La première mesure de la régente a été de rétablir l'université, et de s'assurer des anciens dont elle connaît l'influence parmi le parti apostolique.

M. de Calomarde a été envoyé au fort Saint-Sébastien à Cadix, et l'on instruit son procès. Plusieurs lettres prétendent aussi que M. de l'Alcudia a été envoyé dans la citadelle de Pampelune, mais cette nouvelle paraît peu probable, car M. de l'Alcudia était le ministre le plus libéral de l'ancien ministère.

Enfin, nous apprenons par le même courrier que tous les prisonniers renfermés dans les forteresses pour délits politiques, ont été mis en liberté par ordre de la reine, et qu'une amnistie va être accordée définitivement à tous les réfugiés espagnols.

Ce revirement inattendu dans notre politique est d'autant plus inconvenable qu'il paraît avoir été dicté au roi par l'ambassadeur français près notre cour.

FRANCE.

Paris, le 17 octobre. — Un aide-de-camp du roi est parti ce matin en courrier pour Bruxelles.

Nous apprenons aujourd'hui un fait qui semble de nature à confirmer les renseignements que nous avons hier sur l'état de la question hollandaise. Une estafette arrivée aujourd'hui à 11 heures 1/2 au ministère de la guerre venant de notre armée du Nord, annonce que trois régiments viennent de faire un mouvement rétrograde, et qu'une partie de l'artillerie doit aussi opérer un mouvement de concentration dans l'intérieur de la France.

Un tel mouvement n'annonce guère que les troupes françaises soient sur le point de franchir les frontières belges. Elles sembleraient au contraire prouver que le cabinet français ayant obtenu de l'Angleterre, qu'elle envoie une flotte dans l'Escaut pour intervenir par terre. Si nous en croyons les nouvelles du jour, plusieurs sominations seraient faites au roi de Hollande par le commandant des escadres combinées au nom de l'Angleterre et de la France, et si le roi Guillaume refusait encore de céder la citadelle d'Anvers aux Belges, ceux-ci recevraient l'autorisation de s'emparer de vive force de cette forteresse, et si les Belges mençaient le bombardement de la ville, alors, mais alors seulement l'armée française entrerait en Belgique et l'escadre anglo-française bombarderait Rotterdam, afin de forcer les Hollandais à évacuer la citadelle d'Anvers. Cette détermination aurait été prise au plein accord de M. Van de Weyer, parce que le cabinet belge aurait désiré être laissé à ses propres forces pour attaquer la citadelle au lieu de voir que l'événement eût rendu indispensable l'intervention de l'armée de terre de la France.

M. Aguado est de retour à sa terre de Petit-Bourg. M. Rothschild est arrivé des eaux d'Aix à Paris.

— Le maréchal Gérard est attendu ce soir ou demain matin à Paris. Il paraît que le ministère l'appelle à Paris pour concerter les opérations des corps d'armée réunis sur la frontière dans le cas où les puissances, eu égard à notre sagesse, nous permettraient d'entrer en Belgique. (Temps.)

— On lit dans le Messager : « Nous apprenons d'une manière positive que le gouvernement de Berlin ne consentira pas à l'entrée des troupes françaises en Belgique, et que la réponse négative que l'on avait eue depuis plusieurs jours vient d'être confirmée. »

« Si donc il est pris malgré cela des mesures coercitives par l'Angleterre et la France, ce ne pourra être que par le moyen d'un blocus par mer. »

« Il est presque inutile d'ajouter que la Prusse agit conjointement avec les cours de Vienne et de St.-Petersbourg. »

— Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux recteurs des académies une circulaire sur l'instruction en général, et sur l'instruction primaire en particulier, qui est reproduite dans le Moniteur.

Le ministre, après une longue série des débats dans lesquels doivent entrer les recteurs, leur demande à chacun de proposer les voies d'amélioration qu'ils jugeront convenable dans l'intérêt de l'instruction générale.

La circulaire se termine par cette phrase : « Je désire aller dans la voie du perfectionnement, aussi loin qu'il sera possible, mais je ne veux marcher qu'en pleine connaissance de cause et en sûreté. »

— Hier, à sept heures du soir, des saint-simoniens se sont présentés au théâtre de Mad. Saqui où on jouait les Saint-Simoniens; l'entrée leur a été refusée par les employés de service en raison de leur qualité et de leur costume, par ordre, leur a-t-on dit, de M. le commissaire de police, ce matin ils se sont rendus chez le directeur du théâtre de Mad. Saqui et chez le commissaire de police du quartier du Temple, et ont reçu de ces deux personnes l'assurance que c'est par suite d'un malentendu que l'entrée leur a été refusée.

Les saint-simoniens nous prient d'annoncer ce fait, désirant, nous disent-ils, que tous sachent notre volonté de fréquenter les théâtres et de nous trouver partout où s'émeuvent les passions et où naissent les joies du peuple, afin de nous inspirer de sa vie et de lui donner la nôtre. Vendredi nous allons à l'Opéra après avoir comparu au Palais-de-Justice sous l'accusation d'escoquerie. (Temps.)

— M. de Turckheim, maire de Strasbourg, vient d'engager ses concitoyens à reprendre la souscription pour élever un monument à Kléber, à laquelle le gouvernement de la restauration les avait forcés à renoncer par son opposition.

— La chambre des pairs est actuellement composée comme suit :

Pairs nommés antérieurement à la dernière promotion	225
Dont 3 de la promotion du 19 novembre 1831 n'ont pas encore été reçus, savoir : le comte Dronot, le marquis de Bizemont, et le prince de la Moskowa.	
Deux n'ont pas encore voix délibérative : le duc de Richelieu, et le comte Herwyn de Nevelle.	
26 ne siègent pas par défaut d'âge.	
Pairs de la dernière promotion, y compris M. Ag. Périer	63
Total	288

— Livre de M. de Mortemart. Le livre de M. de Mortemart paraît aujourd'hui (15 octobre). On s'attendait à de curieuses révélations sur la mission dont ce dernier ministre de Charles X a été chargé par le roi Louis-Philippe près la cour de Russie. M. de Mortemart n'a point poussé son récit au-delà de l'embarquement de Cherbourg. Comme histoire de la révolution de juillet, ce livre, peu véridique, n'est curieux que par le nom de son auteur; car, à chaque page, à chaque ligne presque, on est forcé de s'arrêter pour se demander : Est-ce donc là l'homme envoyé à Saint-Petersbourg pour y annoncer et y représenter la révolution de juillet ?

Il paraît bien décidément que M. de Mortemart a cru bonnement, en voyant le duc d'Orléans accepter la couronne, qu'il ne la prenait que pour l'abdiquer, à la première occasion, en faveur de ses cousins de la branche aînée; d'autres avaient espéré non moins ingénument une abdication en faveur de la souveraineté nationale. Le livre de M. de Mortemart est, d'un bout à l'autre, d'un homme fort blessé d'avoir été pris pour dupe, et il est difficile d'imaginer un désappointement moins intéressant que le sien.

BELGIQUE.

Bruxelles, le 19 octobre. — La cour de cassation a été reçue en audience particulière, par le roi, hier, à une heure. Le premier président, portant la parole, a adressé à S. M. le discours suivant :

« Sire, c'est un événement qui marquera dans les fastes de la Belgique que l'organisation d'une justice inamovible et complète dans toute sa hiérarchie. Dans l'espace de deux années, nous avons vu s'élever ces trois grands pouvoirs constitutionnels, qui se balancent, se contiennent et s'affermissent réciproquement. »

« La Belgique, attachée ou plutôt livrée pendant quinze ans à un peuple étranger, représentée désormais dans ses assemblées nationales par ses propres enfans, régie par ses propres lois, par le roi qu'elle s'est donné et par un pouvoir judiciaire indépendant, est enfin devenue centre de nation. Puissent se terminer bientôt ces embarras extérieurs, qui retardent encore sa marche progressive, et la Belgique, sire, libre, florissante et heureuse, deviendra, sous votre règne, centre de civilisation européenne ! »

« Les représentans du peuple belge, en déférant les premières nominations de l'ordre judiciaire à V. M., ont voulu donner un témoignage public, éclatant, de leur confiance extrême dans le prince qui adopta la Belgique pour patrie au milieu de circonstances difficiles, avec la courageuse résolution de défendre et de compléter ses institutions libérales. »

« La cour de cassation, conservatrice des lois, chargée de défendre les droits constitutionnels de la royauté, et les libertés publiques et privées sur lesquelles le trône est assis, ne négligera rien, sire, pour accomplir dignement sa haute mission. Elle se montrera fidèle à ses sermens. »

Le roi a répondu en substance :

« Qu'il était touché des sentimens que la cour venait de lui exprimer par l'organe de son président; que, dans les nominations de l'ordre judiciaire, on s'était spécialement proposé de réunir un choix d'hommes honorables, à la fois probes et éclairés; que dans la position élevée où se trouvait la cour de cassation, la connaissance parfaite des lois, et l'amour de nos institutions étaient des conditions bien recommandables sans doute, mais qu'il fallait y joindre cette haute impartialité, première vertu du magistrat qui doit être dégagé de toute passion, et de

toute passion politique surtout ; qu'il était bien persuadé, dans le fait, que tous les membres de la cour de cassation (quoique quelques-uns d'entre eux lui fussent personnellement peu connus) réunissaient toutes les qualités requises pour être de véritables magistrats. »

— La cour d'appel de Bruxelles a été admise à l'audience du roi immédiatement après la cour de cassation.

— Il y a eu hier un grand dîner au palais, auquel assistaient Mgr. l'évêque de Liège, sir Adair, M. Légaré, MM. de Theux, Coghén, Raikem, Evain, de Muelenaere, A. Gendebien, Ch. de Brouckère, Lebeau, Kauffman, Taylor, et plusieurs autres personnes.

— Le 7^e escadron du 2^e chasseurs qui devait arriver hier en cette ville, a reçu contre ordre dans la matinée ; il est resté en cantonnement à Anderlecht ; l'avant-garde qui était déjà entrée dans nos murs en est sortie pour se rendre dans ce village ; cet escadron qui a été formé à Mons, est fort d'environ 150 cavaliers ; il doit se rendre à la ligne avec un autre détachement de 50 chasseurs qui l'accompagnerait, pour renforcer le régiment auquel ils appartiennent.

— Un escadron de lanciers arrivé hier de Namur, est cantonné à Ever et dans les environs. Le 21, il sera passé en revue par le roi, avec le 7^e escadron de chasseurs.

— Le général d'Hane doit passer demain la revue de trois escadrons du corps des guides qui vient d'être augmenté de toute une compagnie de recrues dont l'instruction est achevée.

— On s'occupe activement à couper des bois dans les environs d'Anvers pour en former des gabions, que l'on présume devoir servir au siège de la citadelle.

— Le général Desprez a adressé hier dans l'après-midi des dépêches au roi.

— Une correspondance par estafette est organisée entre le quartier-général de Louvain et Bruxelles. Le service en est fait par les lanciers.

— Les blessés de septembre ont adressé une requête au roi, pour être formés en compagnie en cas d'hostilités. Ils demandent de pouvoir porter un uniforme spécial.

— C'est demain, samedi, que le camp de Diest sera levé. On annonce que le roi doit se rendre au camp pour assister à la levée du camp et passer une grande revue.

— M. de Muelenaere est arrivé à Bruxelles avant-hier au soir.

— On assure que les avocats du barreau de Gand vont, de même que ceux de Bruxelles, établir un conseil de discipline. (*Gendschen Merc.*)

— On nous assure qu'il n'est pas vrai, comme quelques journaux l'ont annoncé, que le gouvernement de la Flandre occidentale ait été offert à M. Tielemans. Il est certain au contraire qu'on lui a offert la place de premier avocat-général à la cour de Bruxelles, que son âge lui permettait d'accepter, et qui est encore vacante en attendant sa réponse. (1) (*Mémorial.*)

— Nous croyons pouvoir assurer qu'aucune ouverture n'a été faite à M. C. de Brouckère pour entrer au ministère. (*Idem.*)

— Il y a peu de variations entre le prix des fonds aux bourses d'hier à Anvers et à Bruxelles, et celui de la veille. Nous n'en faisons mention que pour faire remarquer qu'hier encore nos fonds ont été cotés plus cher à Anvers qu'à Bruxelles. L'emprunt Rotschild coté à Bruxelles à 74 1/4, l'est à 74 1/2 à Anvers. Il n'en est pas de même des perpétuelles qui valent à Anvers 49 1/8, et à Bruxelles 49 1/2.

Nos avis particuliers s'accordent à dire qu'on envisage tout avec le plus grand sang-froid à Anvers.

A Amsterdam l'ensemble des dernières bourses présente une baisse continue sur les fonds hollandais contrastant singulièrement avec le langage du roi Guillaume, qui cherche en vain à rassurer ses sujets contre les chances désastreuses pour eux

(1) L'Indépendant doute de la vérité de cette nouvelle.

d'une guerre qui peut commencer à chaque instant. Cette baisse à Amsterdam est le signe le plus certain que le jugement droit et éclairé des Hollandais s'inquiète de la lutte dans laquelle l'intérêt personnel de leur roi les entraîne.

MINISTÈRE.

Nous avons annoncé hier, comme presque certain la formation d'un nouveau ministère, composé de MM. Goblet, Lebeau, Muelenaere, Nypels et Kaufman ; MM. Lebeau et de Muelenaere, qui se trouvaient l'un à Liège et l'autre à Bruges, ont, en effet, été mandés ici à cet effet, et ont en ensemble plusieurs conférences. Nous croyons pouvoir assurer qu'ils n'ont pu parvenir à s'entendre, et qu'en ce moment tout est rompu.

En annonçant la combinaison dont il était question, nous avons manifesté quelque étonnement ; mais combien plus grande serait notre surprise, si M. Lebeau pouvait consentir à s'associer à l'inepte M. de Theux. Une pareille résolution de sa part serait le comble de l'imprudence et de l'aveuglement, et certes, il ne tarderait pas à s'en repentir.

Nous apprenons d'une source certaine qu'il n'a nullement été question de M. Kauffman pour le ministère des finances, et que même aucune proposition directe ne lui a été faite. (*Indép.*)

LIÈGE, LE 20 OCTOBRE.

On mande d'Anvers, le 19 octobre :

« Plusieurs grands transports de poudre sont arrivés hier en ville.

« Plusieurs allèges chargées de vivres sont arrivées avant-hier à la citadelle.

« La nuit dernière une vive fusillade s'est fait entendre dans la direction du fort Ste. Marie, on ignore encore ce qui y a donné lieu.

« Les ouvrages se continuent toujours au fort Ste. Marie : 4 pièces s'y trouvaient déjà en batterie hier au matin.

« Il nous est arrivé ce matin de la cavalerie légère : elle vient de Gand, et se rend aux frontières. »

— On écrit des environs de Maestricht, le 18 octobre :

Les cuirassiers du général Dibbets continuent toujours leurs sorties journalières. Ils s'avancent chaque fois bien au-delà du rayon de douze cent toises. Les maréchaussées déguisés rôdent de tous côtés. Je sais de bonne part qu'ils ont ordre d'arrêter le premier personnage un peu marquant du gouvernement belge, qu'ils rencontreront.

Le général Dibbets veut à tout prix ravoir son espion Vrybergen. Un échange de prisonniers lui a paru le moyen le plus sûr d'arriver à son but. Pour le moment, il ne lui manque qu'une chose ; c'est un prisonnier qui vaille aux Belges ce que valait à la garnison de Maestricht, l'espion Vrybergen. Mais il se promet d'enlever aux prochaines élections, qui auront lieu à Fauquemont, quelque juge du tribunal de Tongres, qui présidera le bureau électoral. Avis à MM. les juges.

Le choléra s'est arrêté tout court à Maestricht, depuis huit jours il n'y a plus eu de nouveau cas. En revanche il marche assez bon train à Aix-la-Chapelle, où il enlève de dix à trente individus par jour, s'il faut en croire les rapports des voyageurs.

Hier, est sorti de Maestricht un convoi de près de 300 soldats aveugles, borgnes ou impotents, que le général Dibbets envoie en Hollande par Aix-la-Chapelle.

Ces malheureux ne tarderont pas à être remplacés par des troupes fraîches.

PS. On m'annonce au moment de fermer ma lettre, qu'une escarmouche aurait eu lieu, près de Brée, entre les partisans du major Capiaumont et les Hollandais. (*Ind.*)

— M. d'Otreppe de Bouvette, conseiller à la cour supérieure de justice de Liège, et admis sur sa demande, par arrêté du 4 octobre, à faire valoir ses droits à la retraite, vient d'être nommé par arrêté du 17, conseiller honoraire à la cour d'appel, avec jouissance des honneurs et prérogatives attachés à ce titre.

— On écrit de Valenciennes, 17 octobre :

« On reparle encore une fois de l'entrée en Belgique, comme d'une chose possible. Hier, à 4 heures de l'après-midi, M. le maréchal Gérard est parti pour Paris, immédiatement après avoir reçu un courrier venant de la même ville. On dit que ce haut personnage va prendre part aux délibérations dont l'entrée prochaine de nos troupes en Belgique est l'important objet.

« On ajoute qu'il est déjà presque convenu que l'armée du Nord s'établira dans des cantonnements rapprochés de Bruxelles et de Gand, afin de prêter secours aux Belges, dans le cas où ceux-ci, auxquels on suppose la résolution d'attaquer les hollandais, éprouverait un échec. Quoiqu'il en soit de ces conjectures, tout porte à croire que la semaine ne s'écoulera pas sans amener quelque événement décisif.

« M. le maréchal Gérard est attendu demain au quartier-général, d'où ses aides-de-camp ont ordre de ne pas s'écarter. »

— Des nouvelles d'Espagne du 10 courant reçues par voie extraordinaire annoncent que la Gazette officielle de la veille porte la nomination de la reine, à la régence du royaume pendant la maladie de Ferdinand.

Les mêmes nouvelles annoncent que l'escadre de don Miguel est bloquée dans le port de Vigo par celle de Sartorius.

— Le célèbre romancier américain, Fenimore Cooper, est passé le 11 à Troyes, revenant de la Suisse et se rendant à Paris.

— Le président des Etats-Unis a renvoyé au sénat, c'est-à-dire refusé de sanctionner le bill pour le renouvellement de charte de la banque américaine. Dans ce message, le président déduit avec beaucoup de soin et de détails les raisons qui ne lui ont pas permis de donner la sanction au bill.

NOUVELLE DE LA HOLLANDE.

On mande de La Haye, 16 octobre :

« S. A. R. le prince d'Orange, qui était arrivé ici dimanche dernier pour assister à l'ouverture solennelle de la session des états-généraux, retournera à ce que l'on assure à l'armée, ce soir ou demain matin.

« La séance de la seconde chambre des Etats-Généraux du 16, a été consacrée à la vérification des pouvoirs des nouveaux membres, et à la formation d'une liste de trois candidats à la présidence. Les candidats nommés sont MM. Collet d'Escury Van Heineoord, Van Asch Van Wyk et Bylevelde. »

Les journaux de Bruxelles annonçaient hier l'arrivée d'un nouveau ministère. M. Goblet seul restait aux affaires étrangères, M. Nypels venait à la guerre, M. Kauffman aux finances, M. Lebeau à la justice. Suivant le *Courrier Belge* il n'est plus aujourd'hui question d'aucun changement, et l'on attend dans le *statu quo* jusqu'à l'ouverture des chambres. Le même journal attribue cette résolution de la couronne à l'influence de l'évêque de Liège, qui serait arrivé avant-hier à Bruxelles, pour arrêter les projets de remaniement ministériel. Voici ce que rapporte le journal en question :

« La présence à Bruxelles de Van Bommel, évêque de Liège, est venu tout suspendre hier au soir. Ce prélat intrigant était arrivé dans la matinée et il était descendu chez M. Raikem. Le soir il a dîné à la cour, s'est entretenu longtemps avec la reine et il est parvenu bientôt à renverser toute la nouvelle combinaison ministérielle. De moins ce matin n'était-il plus question d'aucun changement. »

Ce serait donc à la suite d'une conversation avec la reine que l'évêque de Liège serait parvenu à maintenir les ministres au pouvoir. Il nous est impossible, de croire à une pareille version. Au moment où le parti catholique est l'objet de tant d'accusations passionnées une démarche semblable à celle qu'on prête à l'évêque de Liège serait le comble de l'imprudence, mais nous le répétons nous ne saurions y croire. Le rôle ridicule qu'on fait jouer aux deux personnages mis en scène, nous reporte à deux cents ans en arrière, aux temps du règne tout-puissant des confesseurs et des prélats masqués.

L'Indépendant dit qu'il n'a jamais été question d'offrir le portefeuille des finances à M. Kauffman.

AU LION



BELGIQUE

MAGASIN A PRIX FIXE

En gros et en détail, tenu par COUPRY, établi momentanément chez M. CLUCK, hôtel d'Angleterre, près de la Comédie, à Liège.

Grand assortiment de quincaillerie fine, parfumerie, mercerie, tabletterie, bimbeloterie, bijouterie fine et fausse, fournitures de bureaux, compoziers et sucriers en cristal; portefeuilles et notes en tous genres; boucles de ceintures, d'objets de fantaisie pour parure.

Prix courant de quelques articles :

Épingles, bagnes, clefs de montre et boutons en or, la pièce au choix pour 2 fls. 36 c., boîtes de vieilleses, 365 mèches, pour 20 cents; crayons fins, 12 douzaines, pour 2 fls.; cire fine à cacheter, le demi kilogramme, 4 fl.; pains à cacheter, le demi kilogramme, 4 fl.; mèches de quinquets, 42 douzaines, pour 75 c.; la demi bouteille eau de vie de Lavande, pour 60 c.; bon savon de Windsor, 12 tablettes, pour 70 c., belles tabatières au choix, la pièce, 70 cents.

Tous les articles ci-après, provenant d'achats d'occasion, sont cotés au prix de fabrique :

Cabarets; pendules et montres; peignes à chignon ordinaire et de fantaisie; bretelles et jarretières élastiques; gants de première qualité et de couleurs des plus à la mode; réchauds, flambeaux et autres articles en plaque argent; couverts de table et mouchettes; eau de Cologne et autre parfumerie.

Belle VENTE de FLEURS et D'ARBUSTES, par cessation de commerce.

Qui aura lieu le lundi 22 octobre courant, à 2 heures de relevée et jour suivant s'il y a lieu, à la salle de ventes de F. THONNARD, rue Féronstrée; consistant en oignons de pleine terre, tels que jacinthes, narcisses, lys, 3 espèces de tulipes, etc.; 20 espèces de magnolia, azalea de pleine terre et indica, rhododendrum, idem arboreum en 2 espèces, camelia, kalmia, 20 espèces pivoines, idem arboreum en 3 espèces, rosiers du Bengale, plantes vivaces et arbustes tropicaux à détailler, argent comptant.

Belle VENTE d'arbuste, plante de pleine terre et d'orangeie.

Qui aura lieu jeudi 25 octobre, à 2 heures de relevée, à la salle de vente de A. DUVIVIER, rue Velbruck, consistant en 50 espèces de camélias nouveaux et rares, tels que le presi éclips, le punctata et le alpinstonii, 42 espèces de magnolia, tels que le alexandrina striata et le sanlangiana, 5 espèces azalea indica, 14 espèces azalea de pleine terre, 9 espèces calceolaria, tels que le tricolore et alexandrina, 12 espèces oleander à fleurs doubles, pivoine en arbre, pivoier du japon rhododendrum arboreum et autres, oignons de jacinthes, narcisses, jonquilles doubles, deux de tholle et deux autres oignons et plantes de pleine terre, trop long à détailler. En cas de mauvais temps la vente aura lieu à l'intérieur, 608

VENTE D'IMMEUBLES.

Le mardi 30 octobre 1832, à 2 heures, en l'étude et par le ministère de M. GILON, notaire à Seraing, à ce délégué, et pardevant M. le juge de paix du canton de ce nom, les enfans de feu F. Charlier, en son vivant, maître maçon à Seraing, feront vendre aux enchères, dûment autorisés à cet effet, les immeubles suivants, savoir :

1° Une belle et solide maison couverte en ardoises, avec bâtiments, écurie, fournil, jardin et dépendances, située à Seraing, tenant du midi au grand route, et du nord au Hallage de la Meuse.

Et une autre maison bâtie à neuf, consistant en deux pièces au rez de chaussée, trois au premier, greniers et caves, avec cour, fournil, jardin et dépendances, tenant du nord au grand route.

L'une et l'autre sont très-propres à un commerce quelconque.

S'adresser pour autres renseignements en l'étude dudit notaire.

Lundi, 5 novembre 1832, deux heures de relevée, il sera procédé par le ministère de M. RENOZ, notaire à Liège, en son étude, rue d'Amay, à la VENTE aux enchères d'une belle PROPRIÉTÉ, située à St-Maure, quartier du Sud de la ville de Liège, connue sous la dénomination de maison de St-Maure. Cette propriété se compose d'une jolie maison, d'une église en dépendant, de jardin, bosquets et terre d'une contenance de un bonnier environ, elle était occupée en dernier lieu par feu M. le chanoine Bemy.

S'adresser à M. RENOZ, notaire, rue d'Amay, n° 653

VENTE par licitation d'une jolie MAISON, située quai d'Avroy, n° 640, le vendredi 2 novembre, à 3 heures de l'après-midi, en l'étude de M. PARMENTIER notaire, place de la Comédie. S'adresser pour les renseignements à M. PARMENTIER et à M. RENOZ, notaire, rue d'Amay.

INSPECTION FORESTIERE DE LIÈGE.

Il sera procédé aux jours ci-dessous désignés et aux lieux ordinaires, à 10 heures du matin, à la VENTE publique des coupes de bois domaniaux de l'exercice 1833, sous les clauses et conditions à préliminaire; savoir :

2° A Liège, le 29 octobre 1832, des coupes de l'arrondissement de Liège.

3° A Verviers, le 6 novembre 1832, de celles de l'arrondissement de Verviers.

4° A Huy, le 25 octobre 1832, de celles de l'arrondissement de Huy.

Liège, le 6 octobre 1832. L'inspecteur forestier des provinces de Liège et de Limbourg, DECHESNE l'ainé. 568

Le public est informé que par suite de l'ouverture du canal de Bruxelles à Charleroy, MM. Marcq et Bageard-Wautelet, viennent d'établir en cette dernière ville une MAISON de COMMISSION de ROULAGE et d'ENTREPOT, qui correspondra avec la maison Smet, commissionnaire au canal de Bruxelles. Elle se charge aussi du transport des marchandises venant d'Anvers, Ostende, Gand, Louvain, etc., pour Liège.

() A VENDRE aux enchères définitives en l'étude du notaire DE BEFFE, mercredi 24 courant, à 3 heures du soir, 1° Une belle et grande MAISON, cotée n° 296, avec cour et verger, rue devant les Carmes, sur la mise à prix de 8000 florins; 2° Une petite MAISON, cotée n° 759, rue St-Adalbert, à Liège, dont la mise à prix est de 2500 florins. Sous les clauses à voir en l'étude dudit notaire, rue Scurs de Hasque, n° 281.

Le 25 octobre 1832, à 11 heures du matin, M. le baron de ROSEN de Haven, rentier, à Strée, VENDRA aux enchères dans son bois de Fagne Forgeron, commune d'Amay, 12 bonniers de BOIS taillis, âgé de 21 ans, contenant perches et étançons divisés en portions d'un bonnier chacune. Et plusieurs marchés de chênes et baliveaux.

Recours sur le bois A crédit moyennant caution connue du notaire LOUMAYE. 616

VENTE D'UNE MAISON DE COMMERCE.

Le 23 octobre courant, à 10 heures, il sera VENDU aux enchères, par le ministère de M. DUSART, notaire, en son étude, rue Féronstrée, une MAISON, située à Liège, Outre-Meuse, rue Chaussée-des Prés, n° 1308.

S'adresser pour connaître les conditions à M. Picard, négociant, rue de la régence ou audit notaire dépositaire des titres de propriété.

A VENDRE un corps de ferme, situé dans le canton d'Aubel, consistant en maison de maître, bâtiments d'exploitation et environ 45 bonniers métriques de terres et prairies, d'un revenu de 2400 francs. S'adresser pour renseignements à M. PARMENTIER, notaire, place de la Comédie, à Liège.

Samedi 27 octobre 1832, aux deux heures de l'après-midi, les héritiers de défunt M. Gilles Joseph MOREAU, rentier, feront exposer en VENTE pardevant M. le juge de paix du canton de Herve, en son bureau, place du Peron à Herve, par le ministère de M. DEMONCEAU, notaire à Herve, à ce commis, par le tribunal civil de Verviers, une belle FERME, située sur les communes de Mortier et Trembleur; composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin légumier, verger, prairies et terre d'une contenance de 5 bonniers 40 perches 50 aunes, fonds de première classe. S'adresser audit notaire en Potière, à Herve, n° 148. 547

VENTE par licitation pour sortir de l'indivision.

Le 25 octobre 1832, à 9 heures du matin, il sera procédé pardevant M. le juge de paix des quartiers du sud, ouest de la ville de Liège, en son bureau rue Saint-Jean-Isle, par le ministère de M. LIBENS, notaire à la VENTE aux enchères publiques.

1° D'une belle et bonne PROPRIÉTÉ, consistant en une maison de campagne, souterrain, étag, plusieurs belles pièces au rez-de-chaussée et au premier étage, jardin clos de murs, rempli d'arbres à fruits de toutes espèces, habitation de fermiers portant le n° 921, avec un bonnier 93 perches 84 aunes de jardin, prairie, terre, cotillage et houblonnière; le tout formant un ensemble, situé à Liège, rue Grand-Jonckeu.

2° D'une MAISON de Commerce, portant l'enseigne de la Clef d'or et le numéro 64, située à Liège, rue sous la Petite Tour.

3° La moitié au total d'une RENTE de 30 florins 78 cents des Pays-Bas (65 francs 15 centimes), due par Dieudonné Joseph Coune, de Liège.

S'adresser pour prendre communication du cahier des charges à Monsieur le juge de paix susdit, ou audit notaire LIBENS.

VENTE PUBLIQUE.

Le samedi 27 octobre 1832, à 2 heures de relevée, le notaire FRANCKEN, VENDRA au plus offrant en la demeure du sieur Preud'homme, à Hognoul, une belle maison avec quatre chambres, cour, saline, 6 étables, grange, jardin et prairie y attachant, de la contenance de 24 perches, sise à Hognoul, à la grande route de Liège à Saint-Trond, appartenant aux époux Ramakers, dudit Hognoul, elle est avantageusement située à portée de Liège, pour des rentiers négociants et aubergistes, et offre toute sécurité. S'adresser audit notaire FRANCKEN pour connaître les conditions. 654

NOUVEAU SYSTEME D'ECLAIRAGE.

Lampe à la Locatelli.

Ce système consiste essentiellement dans la préparation de la forme d'une mèche, dans la confection du bec destiné à recevoir, et dans leur combinaison réciproque.

Quant au corps de lampe, il se soumet à toutes les formes et toutes les proportions, sans en rendre aucune particulièrement obligatoire.

La mèche qui brûle sans se carboniser, et par conséquent sans qu'il soit jamais nécessaire de la moucher, reste à une combustion d'environ quinze heures. Elle offre le précieux avantage de produire une flamme immobile et libre comme celle des bougies, c'est-à-dire obtenue sans le secours d'une cheminée. Elle ne répand ni odeur ni fumée et ne coûte qu'un demi-centime.

Chaque bec consomme moins de cinq grammes d'huile par heure (il y a trente-deux grammes et demi dans une once), ce qui donne approximativement, pour une livre d'huile, plus de cent heures de lumière.

La clarté obtenue par chaque mèche équivaut à celle d'une bougie et devient égale à celle de trois bougies, au moyen d'un réflecteur particulièrement approprié aux lampes économiques, et qui a pour objet de réfléchir les rayons lumineux sur un espace suffisant pour travailler.

Not. Une chandelle coûte environ 10 centimes et dure de 6 à 7 heures; un bec à une mèche ne consomme que pour 5 centimes d'huile dans 8 heures.

Le public, soit par la voie des commandes, soit en détail des produits de la Société, pourra se procurer des appareils de divers modèles pour éclairer :

L'intérieur des appartements, cours, vestibules, escaliers et corridors;

Les ateliers, salles d'études et bureaux;

Les magasins, cafés et billards;

Les salles de concert, de bal, de spectacle et la scène des théâtres.

La fabrique de la Société Locatelli et compagnie, à Paris, rue Amelot, n° 60, boulevard Beaumarchais.

Le Dépôt est à Liège chez RASSENFOSSE-BROUET, rue des Dominicains près de la Comédie, n° 706.

() A VENDRE une jolie MAISON de campagne, composée de 4 pièces au rez de chaussée, 4 au premier, grenier et deux caves, et entourée de 44 perches de jardin et prairie, sise à Beaufays, sur le Warixhe. S'adresser au notaire PAQUE.

() A VENDRE du bon VIN blanc de Champagne-Mousseux, chez le notaire PAQUE.

On DEMANDE, pour travailler dans l'étude d'un notaire à Liège, deux CLERGS, ayant une assez bonne écriture et qui, du reste, se destineraient à suivre la science du notariat. S'adresser au bureau de cette feuille.

COMMERCE.

Bourse de Paris, du 17 oct. — Rentes, 5 p. 0/0, jointes du 22 mars 1830, 96 fr. 15 c. — 4 1/2 p. 0/0, jointes du 22 sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jointes du 22 juin 1830, 68 fr. 00 c. — Actions de la banque, 1680 fr. 00 c. — Certif. Falconnet 81 fr. 30 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 79 1/2. — Emprunt d'Haiti, 205 fr. 00 c. — Emprunt rom. 81 1/2. — Emprunt Belge 78 1/4.

Bourse d'Amsterdam, du 18 oct. — Dette active, 40 15 1/2 0/0. — idem différée, 00/00. — Bill. de change, 00 0/0 0/0. — Syndicat d'amor, 70 0/0 0/0. — idem 3 1/2 p. 0/0, 55 0/0 0/0. — Rente remb. 2 1/2 p. 0/0. — Act. Société de comm. 00 0/0 0/0. — Rus. Hope et Co, 95 5/8 à 97 0/0; idem ins. gr. li. 00 0/0 0/0. — idem C. Ham., 00; idem en. à l. 00 0/0 0/0. — Dan. à l'ind. 00 0/0. — Ben franc. 0 1/2. 67 7/8 0/0. — Métall. à Amsterdam, Naples Falc. 74 1/4; idem à Lond., 00. — Perp. à Amsterdam, 3 1/4 0/0 0/0. — A. R. 1re levée, 000. — Rente perp., 00 0/0. — Lots de Pologne, 00 0/0. — Brésil., 00 0/0. — Grec 2e levée, 00 0/0. — Contr. de guerre 00 0/0. — Bill. du trésor, 00 0/0 0/0.

Bourse d'Anvers du 19 octobre.—Changes.

Table with columns: a courts jours, à 2 mois, à 3 mois. Rows: Amsterdam, Londres, Paris, Francfort, Hambourg.

Effets publics. — Métalliques, 88 3/8 00 P. — Lots italiens 382 0/0 0/0. — Napolitains, 75 0/0 P 00/00. — Guelphes, 79 0/0 P. — Rente perpétuelle Espagnole de Paris, 0/0 0/0. — Idem Amsterdam, 49 1/8 1/4 00. — Anglo-Américain, 70 0/0 P. — Lots de Pologne 98 0/0 A. — Emprunt siliens, 49 0/0 0/0. — Emprunt romain, 78 3/4 A. — Emprunt belge de 12 millions 99 3/4 A. — idem de 10 mill., 99 3/4 A. — idem de 21 millions, 74 1/2 A.

Bourse de Bruxelles, du 18 oct. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, 99 3/4 A. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 99 5/8 A. — Emprunt de 24 millions, 74 3/4 P.

H. Lignac, impr. du Journal rue du Pct-d'or, n° 632, à Liège.